

2021_CT2_603

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Projet Gardanne Meyreuil

Le 9 décembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, Chemin des Rigauds à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président du Territoire, le 2 décembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – SLISSA Monique – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BIANCO Kayané donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CORNO Jean-François – BOULAN Michel donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BUCHAUT Romain donne pouvoir à GARCIN Eric – BURLE Christian donne pouvoir à GRANIER Hervé – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – MERCIER Arnaud donne pouvoir à MARTIN Régis – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RUIZ Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – VENTRON Amapola donne pouvoir à FREGEAC Olivier – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Zones d'activités**

■ Séance du 9 décembre 2021

05_1_02

■ **Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Projet Gardanne Meyreuil**

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 16 décembre 2021

9742

■ Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Projet Gardanne Meyreuil"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Suite aux engagements pris par le Président de la République, le Gouvernement a décidé d'engager la fermeture, au plus tard en 2022, des quatre dernières centrales électriques fonctionnant au charbon encore présentes en France dont la centrale située sur les Communes de Gardanne et Meyreuil.

Afin d'accompagner cette fermeture, notamment sur les aspects économiques et sociaux, des « projets de territoire » sont mis en œuvre. Dans ce cadre, un « Pacte pour la transition écologique et industrielle du territoire de Gardanne Meyreuil » a été signé entre la Métropole, l'Etat, le CD 13, l'ADEME, la CDC, la CCIMP, Gazel Energie, le GPMM et les deux Communes concernées.

Le Pacte prévoit notamment le lancement d'une réflexion à l'échelle du bassin sur la question foncière et plus spécifiquement, l'aménagement des espaces à vocation économique.

Des espaces de potentiel foncier qui pourraient accueillir des activités économiques ont été identifiés sur les deux Communes. Des études techniques, réglementaires, préalables au lancement des travaux afin de garantir la desserte de ces secteurs, sont nécessaires pour répondre aux objectifs du Pacte et accompagner la fermeture de la centrale thermique.

Il s'agit donc de créer une autorisation de programme pour l'opération « Projet Gardanne Meyreuil » d'un montant de 3 000 000 €TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 décembre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création pour un montant de 3 000 000 euros T.T.C. de l'opération d'investissement Projet Gardanne Meyreuil.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2021201000 « Projet Gardanne Meyreuil » pour un montant 3 000 000 T.T.C sur le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix rattachée au programme 03 « Développement économique » Code AP 21 2 03 1 BP 10.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget 0120 de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix. L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établit comme suit :

Montant de l'AP : 3 000 000 €TTC

CP 2022 : 100 000 euros T.T.C.

CP 2023 : 500 000 euros T.T.C

CP 2024 : 1 000 000 euros T.T.C.

CP 2025 : 1 000 000 euros T.T.C

CP 2026 : 400 000 euros T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Transition énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Projet Gardanne Meyreuil

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ

Signé, le **14 DEC. 2021**